

## UNION EUROPÉENNE

Source : site l'Europe s'engage en Poitou-Charentes

La Région Poitou-Charentes est autorité de gestion des fonds européens pour la période 2014 – 2020. La Commission européenne a adopté le **programme FEDER-FSE Poitou-Charentes** le 12 décembre 2014.

L'adoption des programmes FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) est à venir courant 2015. Plusieurs axes des programmes européens peuvent intéresser l'EEDD : l'axe biodiversité, l'axe éducation, l'axe transition énergétique.

## FEDER

Fonds Européen de Développement Régional

Le programme opérationnel FEDER 2014-2020 est doté de 222.97 millions d'euros dont 10 M pour la **biodiversité**, 80.6 M pour la **transition énergétique** et 56 M pour la **recherche et l'innovation**, 3 axes pouvant intéresser les structures de l'EEDD.

### ↳ Axe Biodiversité (protéger les ressources et le patrimoine naturels)

#### → Quelles actions ?

En 2014, la Région a finalisé le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et souhaite mobiliser différents leviers en faveur des actions :

- **De sensibilisation, d'information et de recueil de connaissances** (ex : inventaires, expertises, actions pédagogiques, éducatives, actions de formation en ingénierie de projets...)
- **De gestion des espèces** (actions de reproduction et d'élevage conservatoire, actions de restauration des populations, actions de connaissance et de contrôle des espèces invasives végétales...)
- **De gestion des territoires et actions foncières** (plantation d'arbres et de haies pour reconstituer le maillage bocager, travaux écologiques de constitution de continuités biologiques...)

#### → Pour qui ?

- Les collectivités territoriales,
- les associations,
- les fondations,
- les associations syndicales,
- les établissements publics,
- les chambres consulaires.

## → Quelles conditions ?

Le projet doit entrer dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique et respecter une logique de transmission des données et d'éducation à l'environnement et au développement durable en y associant les habitants des territoires.

Il faut que la plus value environnementale du projet soit démontrée et ce, par un justificatif du maître d'ouvrage.

## → Quel montant ?

L'enveloppe FEDER mobilisée sur cet objectif spécifique est de 10 millions d'euros sur la période 2014-2020. Le taux d'intervention moyen du fonds est de 60%.

Seuil minimum de financement européen de 10 000 €.

## ↳ Axe Promouvoir l'excellence environnementale

*L'un des objectifs est d'augmenter la part d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique.*

## → Quelles actions ?

Les opérations soutenues dans ce cadre correspondent à un soutien aux investissements en faveur de la production et de la gestion des énergies renouvelables. Au regard des potentialités régionales, les soutiens concerneront :

- Les investissements de production d'énergies renouvelables s'inscrivant dans le mix énergétique régional en particulier : la méthanisation, l'éolien, le bois et le solaire ;
- Les investissements de gestion des réseaux dans le cadre d'opérations pilotes et territoriales visant à favoriser l'autonomie énergétique et l'atteinte d'un objectif de territoire à énergie positive ;
- Les investissements liés à la mise en place de réseaux de chaleur ;
- L'animation portée à l'échelle régionale pour la mise à disposition d'une ingénierie de projets.

## → Pour qui ?

- Les collectivités publiques et leurs groupements,
- les entreprises,
- les établissements publics,
- les associations et fondations,
- les structures d'économie mixte.

## → Quels critères d'évaluation ?

- Indicateurs de réalisation mesurant l'efficacité des projets au regard des objectifs poursuivis (nombre de sites soutenus, superficie des habitats soutenus...)
- Indicateurs de résultat mesurant l'impact du programme opérationnel (superficies protégées suite aux plans de sauvegarde et de gestion, part du linéaire de cours d'eau colonisés par la Jussie).

## → Quelles conditions ?

Les projets devront intégrer les dimensions de :

- maîtrise de l'énergie,
- maîtrise des coûts des équipements et des prestations,
- qualité des installations et de qualification des professionnels,
- niveau de puissance ou de production énergétique.

## → Quel montant ?

L'enveloppe FEDER mobilisée sur cet objectif spécifique est de 35 millions d'euros sur la période de 2014-2020. Le taux d'intervention moyen est de 60%.

Seuil minimum de financement européen de 10 000 €.

## Qui contacter ?

↳ FEDER Région  
Audrey DUPRAT  
05 17 84 30 23

# FSE

## Fonds Social Européen

Le FSE 2014-2020 est doté de 122.57 millions d'euros. Réparti entre la Région et l'Etat, il finance : **la formation et l'emploi** (44,97 millions € - géré par la Région) / **L'emploi et l'inclusion** (77,6 millions € - géré par l'Etat).

### ➤ Axe formation et emploi

#### ➔ Objectifs poursuivis

- augmenter le nombre de créateurs ou de repreneurs accompagnés en Poitou-Charentes
- augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi

#### ➔ Quelles actions ?

- promotion de l'esprit d'entreprendre,
- accompagnement individuel et collectif des porteurs de projets ainsi que les initiatives favorisant les démarches intégrées sur le territoire,
- stage de formation qualifiante,
- dispositif d'accompagnement des stagiaires, développement de l'alternance et notamment de l'apprentissage,
- formations pour l'acquisition des savoirs de base, lutte contre l'illettrisme...

#### ➔ Quel montant ?

43.4 millions d'euros sont consacrés à cet axe et sont gérés par la Région.

#### Qui contacter ?

##### ➤ FSE Région

Jennifer GACOUGNOLLE  
05 17 84 30 23

#### ➔ Comment procéder pour FEDER et FSE ?

La Région a mis en place la Régie des fonds européens, interlocuteur unique des porteurs de projet.

- FEDER : [télécharger les axes des programmes](#)

**Chemin d'accès :** site *l'Europe s'engage en Poitou-Charentes* : [www.europe-en-poitou-charentes.eu](http://www.europe-en-poitou-charentes.eu) / rubrique FEDER (à gauche) / dossier de demande de subvention

- FSE : [télécharger le dossier de demande de subvention](#)

**Chemin d'accès :** site *l'Europe s'engage en Poitou-Charentes* : [www.europe-en-poitou-charentes.eu](http://www.europe-en-poitou-charentes.eu) / rubrique FSE (à gauche) / dossier de demande de subvention

#### Qui contacter ?

##### ➤ Régie des fonds européens

05 17 84 30 23  
[fonds.europeens@cr-poitou-charentes.fr](mailto:fonds.europeens@cr-poitou-charentes.fr)



# FEADER

## Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

*Le FEADER en Poitou-Charentes est doté de 403 M€ pour :*

- *Une agriculture durable respectueuse de l'environnement et notamment de la qualité de l'eau ;*
- *Le maintien des filières d'élevage, l'installation et donc l'emploi ;*
- *Le développement des territoires ruraux (LEADER) ;*
- *La compétitivité des entreprises.*

*Dans l'attente de l'approbation, par la Commission européenne, du Programme de Développement Rural de Poitou-Charentes, vous pouvez déposer un **formulaire de pré-demande de FEADER** auprès de votre guichet unique service instructeur de votre département.*

**Chemin d'accès :** Page d'accueil du site *L'Europe s'engage en Poitou-Charentes* / rubrique FEADER (à gauche) / formulaire de pré-demande de FEADER

### Qui contacter ?

#### ↳ FEADER Région

Aurélie BERTRAND

05 17 84 30 23

[www.europe-en-poitou-charentes.eu](http://www.europe-en-poitou-charentes.eu)

#### ↳ Directeur de la Régie des Fonds régional européen

Samuel BROSSARD

05 17 84 30 23

